

institutions politiques actuelles de l'Angleterre, et surtout du régime parlementaire tel qu'appliqué de nos jours.

L'étude de la confédération ayant été suspendue par des conflits d'opinions dans les provinces maritimes, il crut bien faire en différant de publier ses observations jusqu'au moment où l'esprit public se serait de nouveau et pleinement emparé de la question. Dans l'intervalle, il a expédié à l'un des premiers éditeurs anglais, le manuscrit de son "Essai sur l'origine et le caractère du régime parlementaire." Cet essai formera l'introduction d'un "Traité pratique du système politique anglais" qui sera publié à Londres dans le cours de l'hiver prochain.

Un projet d'organisation des gouvernements locaux, dans les deux Canadas, devant être soumis (un peu à l'improviste, il faut le dire,) à la législature canadienne durant la présente session, l'auteur a cru devoir soumettre les considérations suivantes aux membres du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, espérant qu'elles leur seront de quelque utilité dans le règlement d'une question qui intéresse si hautement le Canada. Sans les observations préliminaires qui, dans l'intention de l'auteur, devaient précéder ces considérations, son travail semblera probablement très-imparfait ;